



DÉFENSE

## COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A

### EQUITE, JUSTICE ET VIGILANCE

La commission administrative paritaire (CAP) des catégories A du ministère des Armées s'est tenue les 12 et 13 mars à Arcueil, sous la présidence de M. VILLE, administrateur civil. Trois dossiers disciplinaires et un recours CREP étaient à l'ordre du jour.

À la suite de la lecture des déclarations liminaires, le président a rappelé la volonté de SRHC de professionnaliser les notateurs pour les CREP.

En ce qui concerne la notion d'axes de progrès instaurée dans les CREP, le président se propose de faire un retour sur ce point une fois la campagne CREP clôturée.

La **CFDT** l'a rappelé dans sa déclaration liminaire, les avis rendus à l'unanimité par la CAP devraient faire l'objet d'un suivi obligatoire de la part de l'employeur. Une analyse sera faite par SRHC et fera l'objet d'une présentation aux organisations syndicales.

#### Disciplinaire

Un dossier relatif à une sanction disciplinaire du quatrième groupe a été examiné lors de cette CAP. Au regard des éléments présentés et de la gravité des faits, la commission a voté à l'unanimité une sanction du quatrième groupe : la révocation.

Concernant les deux autres dossiers disciplinaires, des échanges nourris et approfondis ont permis de réévaluer la nature des sanctions envisagées. À l'issue des débats, il a été décidé de retenir une sanction du

premier groupe, en lieu et place de celle initialement prévue du deuxième groupe.

La **CFDT** Défense rappelle par ailleurs qu'un guide de la discipline est accessible sur SGA Connect. Cet outil permet à chacun de mieux appréhender les différentes étapes d'une procédure disciplinaire ainsi que les droits qui y sont associés.

#### Recours CREP

L'étude du dossier de recours CREP a fait l'objet d'échanges constructifs au cours de cette CAP, témoignant de l'attention portée à la situation de l'agent. Les membres de la commission ont examiné avec précision les éléments du dossier, en croisant les appréciations, les faits exposés et les observations formulées par l'agent.

Ces discussions ont permis de mettre en lumière certaines incohérences ou points perfectibles dans l'évaluation initiale. Dans ce cadre, quelques ajustements ont été actés, illustrant pleinement le rôle de la CAP comme instance de dialogue, d'équité et de reconnaissance des agents.

La **CFDT** Défense reste à votre écoute et à vos côtés. Que vous

**FONCTIONNAIRES  
DE CATÉGORIE A**



**DÉFENSE**

# COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A

soyez concerné par une procédure disciplinaire ou que vous souhaitez simplement obtenir des informations, n'hésitez pas à nous contacter. Nous

sommes là pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner à chaque étape.

Par leur implication active tout au long de cette CAP, les élus de la **CFDT** Défense ont une nouvelle fois affirmé la force de leur engagement au service des agents.

Fidèles à nos valeurs de justice, de solidarité et d'équité, les élus **CFDT** s'attachent à garantir un traitement juste et équilibré des situations, en veillant à ce que chaque agent soit pleinement entendu et respecté.

Plus que jamais, notre ligne de conduite est claire : défendre les droits des agents avec détermination, faire vivre le dialogue social et porter une parole exigeante, utile et engagée.

## **FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A**

La prochaine CAP des catégories A se tiendra le 9 avril 2026 à Arcueil.

Vos représentants **CFDT** pour les catégories A :

- *Caroline KERDONCUFF – PCRMT, HIA CT Brest*
- *Daniel COIFFEC – ICDD, CIMD Bruz*
- *Marc SCHIRAR – ICDD, ESID Metz*
- *Véronique GERONIMI – AAE, GSBdD LVV*
- *Marc JORIGNY – ICD, ESID IDF*
- *Marie- Odile HUTIN- CTAS de Saint Germain en Laye-Antenne d'action sociale de Douai*

**La CFDT engagée au quotidien pour vous défendre.**

Paris, le 23 mars 2026